

Vous savez, monsieur le Président, qu'au Nouveau-Brunswick il y avait en 1980 17,000 petites et moyennes entreprises dont le chiffre d'affaires ne dépassait pas \$2 millions par année. Il y en avait 17,000 en 1980; aujourd'hui, elles sont beaucoup plus nombreuses. En 1983, grâce à la Loi sur les prêts aux petites entreprises, 745 nouvelles petites entreprises ont bénéficié d'un prêt pour un montant total de \$22 millions. Vous savez aussi, monsieur le Président, que la petite entreprise, chez nous au Nouveau-Brunswick, est essentielle. Elle procure la plus grande partie des emplois qui sont, eux aussi, vitaux pour notre population. Les citoyens de ma province sont des travailleurs nés dont le gagne-pain est instable étant donné le domaine du travail qui nécessite des conditions climatiques favorables au travail qu'ils font. Je pense, entre autres, aux pêcheurs, aux agriculteurs, à l'industrie touristique, et ainsi de suite.

• (1120)

Devant des conditions déjà difficiles et incontrôlables, il ne faut donc surtout pas ajouter d'autres obstacles. Au contraire, il nous faut trouver des moyens de compenser ces lacunes naturelles. Ces moyens, monsieur le Président, nous les avons entre les mains. Tout comme le parti d'en face le prêche, on se doit d'encourager les Canadiens qui veulent investir. Mais, «prêcher» n'est pas suffisant! Il faut agir et non seulement agir mais bien agir.

Jusqu'à maintenant, le nouveau gouvernement a franchi les deux premières étapes. Quant à la troisième étape, je leur suggère, à titre de première action valable de retirer l'article sur le partage de 90 et 10 p. 100 des pertes et sur le 1 p. 100 que le prêteur aura à payer sur chaque prêt au gouvernement.

Si le but du parti d'en face est véritablement d'aider la petite entreprise, il n'en tient qu'à lui de respecter sa promesse.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou commentaires sur le discours de l'honorable député? Dans la négative, nous allons poursuivre le débat avec l'honorable députée de Blainville-Deux Montagnes (M^{me} Landry).

Mme Monique Landry (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Il me fait un grand plaisir, monsieur le Président, de participer au débat en deuxième lecture du projet de loi C-23 modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Si j'ai choisi de prononcer mon premier discours en Chambre sur ce projet de loi, c'est dire à quel point je considère que l'apport de la petite entreprise est vital pour l'économie canadienne.

Par la même occasion, monsieur le Président, je voudrais profiter de la tribune qui m'est offerte pour remercier mes électeurs de la circonscription de Blainville-Deux-Montagnes. Le 4 septembre dernier, les citoyens de Blainville-Deux-Montagnes ont indiqué, sans équivoque, qu'ils souhaitaient un changement de cap. Le gouvernement progressiste conservateur, sous la gouverne du très honorable premier ministre (M. Mulroney), a compris ce message on ne peut plus clair. Soucieux de répondre aux aspirations des Canadiens, notre gouvernement s'est fermement engagé dans la voie du renouveau, comme en témoignent les discours du trône et l'énoncé économique du ministre des Finances (M. Wilson).

Monsieur le Président, permettez-moi de rappeler que la circonscription de Blainville-Deux-Montagnes, située au nord de la rivière des Mille-îles et du lac des Deux Montagnes et

Prêts aux petites entreprises—Loi

au sud de l'aéroport Mirabel, est constituée de dix municipalités. Cette circonscription électorale fédérale s'étend sur 287 kilomètres carrés dans la région métropolitaine de Montréal. Au recensement de 1981, elle comptait 112,000 habitants dont 86 p. 100 de francophones, 12 p. 100 d'anglophones et 2 p. 100 d'allophones. En outre, Blainville-Deux-Montagnes est une circonscription en pleine croissance démographique avec un taux s'élevant à 22 p. 100 pour la période allant de 1976 à 1981. Cette augmentation de la population traduit l'attrait qu'exerce ma circonscription pour de nombreux citoyens québécois.

Les activités économiques de cette circonscription, essentiellement urbaine, se concentrent dans le secteur secondaire, à savoir dans les industries manufacturières, le commerce et les services socio-culturels, commerciaux et personnels. La structure du secteur primaire est assez faible et est constituée, dans une large mesure, par des entreprises agricoles de type familial. Par ailleurs, selon une analyse effectuée par un économiste au service du Ministère de l'emploi et de l'immigration, l'importance du secteur tertiaire dans la collectivité fait ressortir le caractère banlieusard de cette région.

Le plus gros employeur est, sans contredit, l'usine General Motors de Boisbriand qui compte quelque 3,500 employés à son service. Je désire souligner, monsieur le Président, l'importance de l'industrie automobile pour notre économie locale. Bon nombre d'entreprises de sous-traitance doivent leur survie à la GM.

• (1125)

En novembre dernier, j'ai été bien attristée d'apprendre la décision de la GM de ne pas investir 700 millions de dollars pour la modernisation et la robotisation de ses installations à Boisbriand. Cette malheureuse décision a vivement inquiété les intervenants locaux qui ont investi beaucoup d'énergie et d'efforts pour accueillir les installations de la General Motors à Boisbriand. A l'instigation de M. Michel Gagné, président du Conseil régional du développement des Laurentides et maire de Boisbriand, un comité régional a été mis sur pied afin de se pencher sur l'abandon du projet d'investissement de la GM. C'est avec enthousiasme que je me suis jointe à ce comité qui s'est réuni déjà deux fois. Tout en ayant comme mandat de vérifier les intentions de la GM face à l'orientation qu'elle veut donner à son usine de Boisbriand, ce comité souhaite ardemment que d'autres industries automobiles viennent s'installer dans la région, attirant ainsi des usines de sous-traitance.

Ma circonscription compte énormément sur l'apport de l'usine de la General Motors, et j'ose espérer, monsieur le Président, que cette compagnie continuera à jouer un rôle moteur au sein de l'économie locale et qu'elle ira de l'avant dans un avenir très prochain avec un ambitieux projet d'investissement. Les installations de la General Motors au Québec ne doivent pas faire figure de parent pauvre par rapport à celles situées dans le sud de l'Ontario.

A part l'industrie General Motors, la circonscription de Blainville-Deux-Montagnes compte à son actif une pléiade de petites et de moyennes entreprises qui assurent de l'emploi stable à un nombre considérable de résidents de la circonscription. Continuant dans la même veine, monsieur le Président, il faut souligner que cette circonscription jouit d'atouts importants qui lui permettent d'entrevoir l'avenir avec beaucoup de